

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 90-253 du 5 Septembre 1990

portant approbation des comptes d'exploitation  
et du Budget d'Investissement prévisionnels  
Exercice 1990 du Port Autonome de COTONOU.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

- VU l'Ordonnance N°90-001 du 1er Mars 1990 portant abrogation de l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 promulguant la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin ;
- VU la Loi N°88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU le Décret N°90-43 du 1er Mars 1990 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret N°90-53 du 14 Mars 1990 portant composition du Gouvernement de Transition ;
- VU le Décret N°84-479 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Equipeement et des Transports ;
- VU le Décret N°89-306 du 28 Juillet 1989 portant approbation des Statuts du Port Autonome de COTONOU ;
- VU le Décret N°90-12/PM du 19 Août 1990 chargeant Monsieur Jean Florentin FELIHO, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale de l'intérim du Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale pour compter du 19 Août 1990 ;
- SUR Rapport du Ministre de l'Equipeement et des Transports ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 8 Août 1990 ;

DECRETE

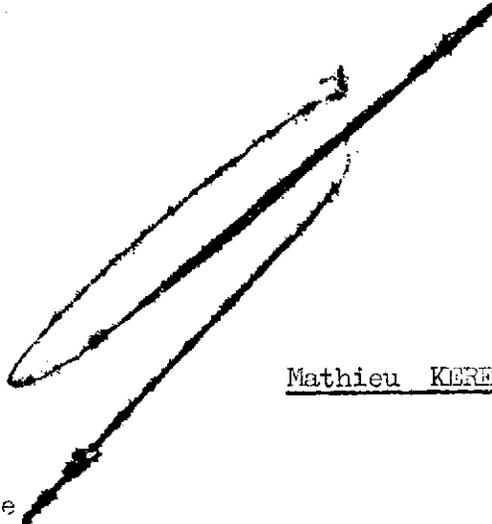
Article 1er. - Sont approuvés les Comptes d'Exploitation et le Budget d'Investissement Prévisionnels Exercice 1990 du Port Autonome de COTONOU tels qu'annexés au présent Décret.

.../...

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

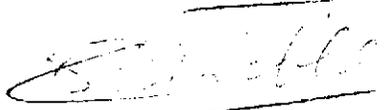
Fait à COTONOU, le 5 Septembre 1990

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,



Mathieu KEREKOU

Pour le Premier Ministre, Chef du  
Gouvernement absent, le Ministre de  
l'Intérieur, de la Sécurité Publique  
et de l'Administration Territoriale,  
Chargé de l'intérim,



Jean Florentin V. FELIHO

Le Ministre de l'Equipement  
et des Transports,



Eustache SARRE

Pour le Ministre des Finances absent, le  
Ministre du Commerce, de l'Artisanat et  
du Tourisme, chargé de l'intérim,



Richard ADJAH

Ampliations : PR 6 HCR 4 PN 4 SGG 4 NEST-MF 8 PNC 1 CPC 1 DB-DSDV-DI-DTCP 10  
DCCT-GCO B 2 P-C 8 CCIB 1 DEPARTLEMENTS 6 BM-DAN 2 JORB 1.-